

Le Maire d'Agon-Coutainville ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1 ; L 2212 et L 2213 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1 ;

VU la demande présentée par **l'association ENDURO DES SABLES** d'Agon-Coutainville pour occuper le domaine public dans le cadre de **l'ENDURO PEDESTRE DES SABLES** le dimanche 10 août 2025 ;

CONSIDERANT que le bon déroulement de l'Enduro Pédestre des Sables nécessite de réglementer le stationnement Place de Gaulle, la circulation rue Amiral Tourville, rue Alexis Lemoine, et Place de Gaulle ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Les dispositions suivantes seront applicables le dimanche 10 août 2025, de 8 h 00 à 18 h 00 :

- La circulation et le stationnement sont interdits rue Amiral Tourville, de l'Avenue du Golf jusqu'à la Place de Gaulle.
- La circulation et le stationnement sont interdits rue Amiral Tourville, de l'Avenue du Golf jusqu'à la Place de Gaulle.
- La circulation depuis la rue Hippolyte Jeanne entre la rue Alexis Lemoine et la Place du 28 juillet et la rue Gustave Lavollo est interdite.
- La circulation Place de Gaulle est interdite.

ARTICLE 2 : Le stationnement est interdit du vendredi 18 août 2023, 23h00 au dimanche 10 août 2025, 23 h 00 :

- Sur la place de Gaulle, sur la rue Amiral Tourville entre l'avenue du Golf et la rue des Amiraux Mecquet ;
- Sur la Place du 28 Juillet.

Pour des mesures de sécurité PLAN VIGIPIRATE « Plan Route Attentat », certaines rues ou secteurs pourront être fermés physiquement par des véhicules ou des blocs béton, aux abords de la manifestation.

ARTICLE 3 : Au terme de son autorisation, le permissionnaire devra enlever tous décombres, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Mairie, les Services de Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Agon-Coutainville, le 27 mai 2025
Le Maire,

Christian DUTERTRE

